



## SCI part , division de terrain ..

Par **Fourquin alexandre**, le **12/10/2016** à **12:22**

Bonjours je suis actuellement actionnaire pour 25% dans une SCI pocédant une maison avec terrain . La SCI est composé de deux co-gérant dont un étant mon frere avec lequel je m'entend très bien , l'autre co-gérant qui est un homme de paille de l'ex de ma mère avec lequel on ne s'entend pas et qui ecoute l'ex de ma mere aveuglement ... LA SCI 2 co-gerants et 4 actionnaires à 25% chacun ( sinon c'est pas drôle ) .DE plus tout le monde est solidaire sur le crédit qui a racheté la maison Mes question sont les suivantes:

Nous savons que le co gerant et les deux autres actionnaires avec lesquels on ne s'entend pas ne viendrons pas aux convocation de l'assemblée generale ( avec accusé de recrption ) et donc est ce que c'est possible de faire accepter le fait que moi et mon frere( co gerant et actionnaire a 25% chacun ) nous désolidarisons du crédit en prenant un bout de terrain valent 50% du bien total ? Sans la présence des associes ? Car il me semble qu'au bout de 1 ans toute decision sans retour des actionnaire est accepté par default . Merci